

## EDITORIAL

La rentrée de septembre s'inscrit cette année sous le signe de la réforme. Le calendrier mis en place par le gouvernement entre dans sa phase d'application pour les collectivités locales.

Les communes avaient pour obligation de mettre en place l'application des rythmes scolaires à la rentrée 2014. La commune de Moissac a conduit cette réforme et a ainsi pu offrir dès le premier jour d'école de septembre un calendrier des activités (voir article). Un dispositif parmi d'autres qui traduit la volonté de la commune de soutenir le corps enseignant et les associations culturelles et sportives dans l'intérêt des enfants. Le personnel communal y a été associé.

D'autres vont suivre, en particulier la réforme territoriale. A notre échelle, la fusion de certaines communes est en discussion ; le seuil de population pour créer une communauté de communes serait relevé aussi à 10 ou à 12 000 habitants (1700 pour notre communauté actuelle).

Les dotations de l'état aux collectivités seront aussi en diminution dans le cadre de l'accompagnement des communes à l'effort de redressement des comptes publics.

Le conseil municipal sera vigilant sur son application avec en perspective les intérêts de la commune afin que les capacités de cette dernière à fonctionner et investir ne soient pas amputées.

Sensible à ces bouleversements, la commune s'applique à être présente, chaque jour, active et réactive aux différents besoins qui s'expriment par l'intermédiaire de ses agents et ses élus.

Le Maire  
Pierre FESQUET